

## ÉCOLE NATIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

Année 2021-2022

Formation initiale

**Livret d'accueil**

**des contrôleurs des Finances  
publiques programmeurs**

Juin 2021

# LE MOT DU DIRECTEUR

Chers collègues ,

Je tiens à vous féliciter chaleureusement pour votre réussite au concours ou votre recrutement par voie contractuelle et je vous souhaite la bienvenue à l'**École nationale des Finances publiques (ENFiP)**.

Au sein de cette grande École de la Fonction publique de l'État, vous allez y suivre un passionnant cycle de formation destinée à vous préparer à votre futur métier au sein de la Direction générale des Finances publiques (DGFIP).

L'ENFiP met tout en œuvre pour que votre formation se déroule dans les meilleures conditions possibles au sein de l'Établissement qui va vous accueillir. Quel que soit le lieu où elle se déroulera, le directeur de l'Établissement qui vous accueillera et tous ses collaborateurs des services administratifs faciliteront votre installation et votre apprentissage.

Bien évidemment, les équipes pédagogiques qui assureront au quotidien votre formation seront à votre écoute et vous prépareront à vos futures fonctions en mettant en œuvre une diversité de méthodes et d'outils pédagogiques interactifs. Les séances de travail relatives à la découverte des missions de la DGFIP faciliteront, le moment venu, la formulation de vos vœux pour votre premier poste mais aussi votre prise de fonction au sein de la direction qui vous accueillera. D'ailleurs, c'est au sein de cette direction qu'à compter d'avril 2022 vous suivrez votre formation pratique probatoire, avant votre prise de poste au 1<sup>er</sup> octobre 2022.

Ce temps de formation dont vous serez à la fois le principal acteur et le bénéficiaire est un moment privilégié pour découvrir les métiers exercés par les contrôleurs des Finances publiques et la grande diversité d'usagers auxquels ils s'adressent dans une même attente d'un service public de qualité.

Au-delà de cette formation et comme vous le découvrirez, la DGFIP vous offre la possibilité d'exercer des missions et des responsabilités importantes, sachez en bénéficier et vous former à chaque étape de votre carrière dans le contexte évolutif des process et des outils numériques.

Alors, engagez-vous pleinement dans votre avenir professionnel et bonne formation!

Le Directeur de l'ENFiP,  
Yannick GIRAULT

# Présentation de l'École nationale des Finances publiques

L'École nationale des Finances publiques (ENFiP) conduit à la fois des actions de recrutement, de formation professionnelle initiale et de formation continue. Elle pilote également le Centre de documentation des Finances publiques et le Centre des concours de Lille.

Pour exercer ses missions, l'ENFiP dispose de 3 pôles directionnels : Pilotage et ressources, Recrutement et Formation. Elle s'appuie par ailleurs sur le réseau de ses centres, établissements et services de formation sur l'ensemble du territoire.

L'ENFiP déploie l'ensemble de son action pédagogique en étroite relation avec les axes stratégiques du contrat d'objectifs et de moyens de la DGFIP 2020 -2022.

## Les établissements de formation :

- Établissement de formation de Noisy-le-Grand - Le Montaigne : 4, avenue Montaigne 93 468 NOISY-LE-GRAND CEDEX
- Établissement de formation de Noisiel : 9, avenue Pierre Mendès France 77 186 NOISIEL
- Établissement de formation de Clermont-Ferrand : 1, rue Ledru 63 033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1
- Établissement de formation de Lyon : Fort Saint Jean – 21, montée de la butte 69 001 LYON
- Établissement de formation de Toulouse : 100, chemin du commandant Joël Le Goff 31 100 TOULOUSE
- Centre de Formation Professionnelle de Nevers : 6, rue Gonzague 58 000 NEVERS

## **La formation des contrôleurs programmeurs des Finances publiques**

La formation dispensée dans l'établissement de Toulouse aux contrôleurs stagiaires des Finances publiques programmeurs, lauréats des concours interne et externe débutera le 1<sup>er</sup> octobre 2021. Elle s'articule en trois parties :

- une formation « socle » du 1<sup>er</sup> octobre à décembre 2021,
- une formation au premier métier de décembre 2021 à fin avril 2022,
- une formation pratique probatoire de mi-mai à fin septembre 2022 qui se déroulera à titre obligatoire dans le service de la direction d'affectation du stagiaire.

### **La formation socle :**

- Commune à tous les stagiaires, elle porte sur les enseignements fondamentaux suivants :

Présentation des missions de la DGFIP

Enseignements juridiques

Ressources humaines

Relations professionnelles et communication

Finances Publiques

Bureautique et poste de travail

## La formation « métier »

- Informatique à la DGFIP
- Gestion des données (modélisation, SQL, Postgres)
- Langage et administration des systèmes (LINUX, Windows 10, présentation gros systèmes)
- Ingénierie des systèmes d'information
- Réseaux
- Perl
- Java SE
- Développement WEB (HTML, CSS, Java EE)
- Projet Java
- Projet de fin de scolarité
- Conférences - Cours optionnels : HTML, méthode de programmation

# RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

## Organisation des semaines de cours :

- Volumes horaires d'enseignements quotidiens : les journées de formation se répartissent généralement en 3 heures d'enseignement le matin et 3 heures l'après-midi.
- Le vendredi après-midi d'une manière générale est libéré d'enseignement pour faciliter les éventuels retours des stagiaires vers leur domicile.

## Suspensions de cours

- x Noël : du 20 au 31 décembre 2021.
- x Hiver : du 21 au 25 février 2022.

# L'établissement de Toulouse

## x Accès



L'établissement de Toulouse est situé dans le quartier de LARDENNE, à l'ouest de Toulouse.

**Depuis la gare SNCF « Toulouse Matabiau »**, vous pouvez prendre :



- le METRO, direction Basso Cambo, descendez à la station « Arènes » puis prenez ; soit le TER direction Colomiers / Auch jusqu'à l'arrêt « Lardenne » (horaires consultables sur le site <https://www.ter.sncf.com/occitanie>) ; soit le BUS Linéo L3 jusqu'à l'arrêt « Lardenne », puis soit le BUS Tisseo n°46, (Ecoles, Croix Rouge) jusqu'à l'arrêt « Ecole de Police, ENFiP » (horaires consultables sur le site [ww.tisseo.fr](http://ww.tisseo.fr)), soit une marche de 15 minutes environ ;
- le TER direction Colomiers / Auch jusqu'à l'arrêt « Lardenne ».

**NB : avec le même ticket, vous voyagez en correspondance métro-bus-tram-TER.**

Un parc de stationnement est réservé aux stagiaires. Par ailleurs, bicyclettes, vélomoteurs et motocyclettes doivent être rangés dans les emplacements qui leur sont réservés. Les stagiaires désirant laisser leur véhicule en soirée ou en fin de semaine, sur le parc de stationnement qui leur est réservé, le font sous leur entière responsabilité et doivent en informer impérativement le service de la logistique – Bâtiment administratif – Rez-de-chaussée (Sophie ARNAL ou Bastien GINIERES).

x **Téléphone** ☎ 05.61.15.85.00

x **Relation-stagiaires**

☎ 05.61.15.85.60

Régine AZALBERT

@ regine.azalbert@dgfip.finances.gouv.fr

## x Correspondante handicap

Carole BILLON  05.61.15.85.05  
 carole.billon@dgfip.finances.gouv.fr

## Restauration



Un restaurant administratif est à votre disposition de 11h50 à 13h15, du lundi au vendredi, il fonctionne en libre-service suivant le système du repas complet.

Afin de réguler son fonctionnement, une plage horaire de fréquentation est définie pour chaque promotion. Celle-ci sera indiquée lors de la rentrée scolaire.

Chaque stagiaire reçoit lors de son arrivée à l'école une carte magnétique permettant l'accès au restaurant contre une caution de 4€. Pour créditer la carte, des automates ont été installés à l'entrée du restaurant et de la bibliothèque. Ils acceptent les cartes bancaires.

## x Hébergement



Des logements peuvent être proposés par l'Association pour le Logement des Stagiaires de l'École Nationale des Finances Publiques (ALS). À cet effet, l'établissement adressera aux stagiaires un courriel pour les réservations de logement.

Pour tout renseignement, prendre contact avec le service de la formation initiale :

### **Contact :**

Régine AZALBERT  05.61.15.85.60  
 regine.azalbert@dgfip.finances.gouv.fr

Site Internet de l'ALS : <http://als.livehost.fr>

## QUELQUES RAPPELS DES BONS USAGES DU FONCTIONNAIRE EN FORMATION INITIALE

- *Les stagiaires sont tenus à l'obligation de service à laquelle sont soumis tous les agents de la DGFIP. Elle consiste, en ce qui les concerne, à assister avec ponctualité aux cours et conférences et à effectuer le travail personnel nécessaire à l'assimilation des enseignements dispensés (y compris la préparation hors école de certains thèmes d'application...).*
- *Sauf cas d'extrême urgence, les stagiaires ne sont pas appelés pour les communications reçues par les services administratifs durant les cours. Les messages leur sont transmis lors des interruptions ou à l'issue des séances de travail.*
- *Tous les appareils de téléphonie et internet mobile doivent être éteints pendant la durée des enseignements et lors des conférences.*
- *S'agissant de la tenue vestimentaire, les établissements sont des lieux de travail qui accueillent non seulement des stagiaires de la DGFIP mais également d'autres administrations ou des délégations étrangères. **Aussi, les stagiaires doivent-ils venir dans une tenue correcte et s'abstenir de revêtir un short, un bermuda ou toute autre tenue inadaptée.***
- *Conformément au décret du 29 mai 1992 relatif à l'usage du tabac dans les lieux publics et en raison des normes de sécurité, il est interdit de fumer dans l'ensemble des établissements y compris les cigarettes électroniques contenant ou non de la nicotine.*
- *Les établissements bénéficient de locaux fonctionnels qu'ils s'attachent à tenir en bon état et à moderniser. Vos prédécesseurs y ont porté attention ; il vous est demandé d'en faire de même pour l'agrément de tous et pour respecter le personnel chargé du nettoyage. À cet égard, il vous est demandé :*
  - *de ne rien laisser sur les tables après les cours ;*
  - *de ranger la documentation dans les armoires réservées à cet effet.*
- *En outre, il est interdit de prendre des repas ou de préparer des boissons dans les salles de cours et d'y conserver des denrées alimentaires solides ou liquides.*
- *Toute utilisation de salles, quels qu'en soient le bénéficiaire et le motif, doit au préalable faire l'objet d'une réservation et d'une autorisation par la direction.*